

DEPARTEMENT  
DU LOT

République Française  
COMMUNE DE GIGNAC

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Présents:** 12

**Votants:** 14

**PV Séance du jeudi 05 février 2015 à 20h30**

L'an deux mille quinze et le 05 février l'assemblée régulièrement convoquée le 26 janvier 2015, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE

**Sont présents:** Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Georges DELPECH, Jean OBERLE, Valérie BASTIEN, Guillaume GAUCHET, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Patricia SEGALA

**Procurations:** Guillaume GAUCHET pour Anna VILLEPONTOUX et Patricia SEGALA pour Jean Marc FAUREL

**Excusés :** Jean-Marc FAUREL, Anna VILLEPONTOUX.

**Absents:** Joëlle CHASTANET

**Secrétaire de séance:** Jean OBERLE

---

**Ordre du jour :**

**1- Objet : Reversement de la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » 2012 à l'association Multi rencontres du Rionet.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement à tort sur le compte de la commune de la prestation de la CAF pour un montant de 3153.02€ et de la MSA pour 425.89€ et concernant le Contrat Enfance Jeunesse 2012.

Il précise qu'il est nécessaire de délibérer pour procéder au reversement de ces sommes à l'Association Multi Rencontres du Rionet qui assure cette prestation pour les enfants de la commune de Gignac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- accepte de reverser ces prestations d'un montant de 3153.02€ pour la CAF et de 425.89€ pour la MSA € à l'Association Multi Rencontres du Rionet,
- autorise monsieur le Maire à procéder au mandatement.

**2- Objet : Inscription au plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.**

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée, Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur du développement touristique, le Conseil Général de la Dordogne a chargé le Service du Tourisme et du Développement Touristique de la gestion du Plan concernant ce département, considérant que le dit plan comprend un (ou des) itinéraire(s) traversant le territoire de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées des chemins suivants: voir plan ci-joint au lieu-dit "les Maisons Rouges", chemin (en rouge) en limite de Gignac (Lot) et de Nadaillac (Dordogne).
- s'engage à ne pas supprimer ou aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le Conseil Municipal proposera un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- s'engage à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,
- prévoit leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- accepte le balisage et le panneautage des itinéraires aux normes départementales telles que définis par le schéma de jalonnement,
- adhère à la structure intercommunale suivante: Communauté de Communes du Pays de Fénelon 24590 SALIGNAC EYVIGUES, et lui délègue la gestion et l'entretien des itinéraires concernés. Celui-ci sera effectué **4 fois par an aux dates suivantes**: 1er mars, 1er mai, 1er juillet, 15 octobre.

L'objectif originel du PDIPR étant la sauvegarde des chemins ruraux, ne seront intégrés dans ce plan que les itinéraires ne présentant pas plus de 20% de portions goudronnées.

Le délai de recours éventuel contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à deux mois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

### **3- Etude coût éclairage public et mise en place des pendules manuelles.**

- Constat : consommation plus abonnement 3873 € TTC
- montants de l'investissement total: 1008 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

On décide d'installer des pendules programmables,

- Horaire de programmation, l'éclairage public sera coupé de 23 heures à 6 heures, avec possibilité d'aménager les horaires en fonctions des manifestations.

### **4- Local des jeunes.**

Tout est prêt administrativement. L'association « Dgi'team » est agréé par la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et protection des populations) et au niveau national.

Dossier suivi par GAUCHET Guillaume.

**5- Terrain de boules**

Nous allons approfondir cette question dans l'idée d'installer éventuellement ce terrain sur la place de l'église.

Dossier suivi par GAUCHET Guillaume.

**6- Site informatique de la commune**

Une convention est passée avec le centre de gestion. La création du site et la formation se ferait en février. (La liste d'attente serait longue). A relancer.

**7- Information sur CAUVALDOR.**

François MOINET représentant de la commune à CAUVALDOR  
Eugène LABROUE et François MOINET sont membres du pôle Martel.

**8- Compte-rendu de la réunion du CCAS du lundi 26/01/2015****9- Divers**

9.1) Participation au futur salon « chasse pêche et produit du terroir » de Martel. Le conseil municipal considère que cela ne relève pas de ses compétences. Nous informons les associations de chasse de Gignac de ce futur rendez-vous.

9.2) Participation au voyage scolaire de l'école du RPI. La commune décide de participer au financement de ce voyage à raison de 500€. (la même participation que la commune de Nadaillac)

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le JEUDI 12 MARS 2015 à 20h30**